



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DECISION N° DEC/2023/DG/164

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant la demande de bail de chasse présentée par Monsieur PRIEM, domicilié au 28 rue du Nouveau Civron à Hem, sur une parcelle propriété de la ville de Hem,

Décide

ARTICLE 1^{er} : un bail de chasse est signé entre la ville de Hem et Monsieur PRIEM, pour la période allant du 17 septembre 2023 au 16 septembre 2024.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Comptable Public Assignataire de Lannoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

A Hem, le 21 SEP. 2023

Le Maire de HEM,

Francis VERCAMER

